

Action Questionnaire

Avec les « LAIQUES en RESEAU » :

« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public » :

Souscrivez-vous à l'article premier de la loi de 1905 dans sa forme et sa signification précises ?

« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte » :
Souscrivez-vous à l'article 2 de la loi de 1905 dans sa formulation stricte... dans sa signification précise, dans les conséquences qu'il suppose ?

Ainsi s'ouvre l'ensemble des 28 questions posées par les « Laïques en Réseau » à tous les candidats déclarés et/ou potentiels (sans exclusive) à l'élection présidentielle à venir (questions qui seront ensuite posées à tous ceux qui affronteront le scrutin législatif qui suivra).

28 questions précises, concrètes, fermées... pour éviter les faux-fuyants coutumiers, les déclarations d'intention « la main sur le cœur » (surtout quand il est à gauche), les différents avatars de « la langue de bois » sclérosante et pateline...

Agirez-vous pour l'application de ces principes fondateurs à l'ensemble du territoire de la République, ce qui signifie la suppression de tout statut territorial dérogatoire, y compris celui concordataire d'Alsace Moselle ?

Ouvrerez-vous pour l'abrogation progressive des lois contraires à la loi originelle de 1905 ?

Veillerez-vous à ce que soit refusée toute demande dérogeant aux lois de la République au nom d'une tradition, d'une coutume, d'une croyance, d'une communauté, d'un quelconque droit de statut individuel, dans l'espace public, dans la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière, sur tous les lieux de travail, entreprises publiques ou privées ?

Il faudra bien que tous ces candidats interrogés, qui prétendent accéder à la conduite de notre Etat-Nation, se déterminent face à l'entreprise de destruction de la loi de 1905 que porte le « rapport Machelon », face aussi à la proposition de loi sur la laïcité déposée le 28 /06 /06 par le Parti Socialiste ,qui ignore totalement les problèmes évoqués ci-dessus et qui conforte le « concordat » Alsace-Moselle en introduisant l'enseignement de l'islam à l'école (fait par des imams payés sur les deniers publics ?)

Ferez-vous respecter une totale liberté de conscience individuelle (droit de croire, de ne pas croire, de ne plus croire, de croire autrement) ?

Assurerez-vous une totale liberté d'expression, d'analyse, de critique, d'examen, de discussion, de satire sous toutes ses formes, notamment en refusant tout retour au délit de blasphème

Que vont répondre ici tous les « éloquents silencieux » face à la fatwa criminelle lancée par des « illuminés obscurantistes » ?

Quel tango dilatoire vont-ils danser devant des citoyens exigeants pour éviter de fâcher les « laïques républicains » dont ils supposent les suffrages acquis et les islamistes manipulateurs dont ils connaissent l'influence sur les suffrages qu'ils espèrent ?...

Vont-ils oser sortir de leurs discours complaisants devant un radicalisme idéologique d'un autre âge ? Vont-ils enfin affirmer leur opposition ferme et vraie à toute remise en cause de la liberté de conscience et d'expression ,qui vont de pair ?

« Vous prononcez-vous pour le refus de toute discrimination –y compris la dite « discrimination positive » (« affirmative action » dont les Etats-Unis ont fait un essai décevant)- dans tous les domaines, quels que soient le prétexte invoqué et la forme qu'elle prenne ? »

« Marquerez-vous votre opposition à toute subvention sous quelque forme que ce soit (y compris celle des baux emphytéotiques) à l'édification et au fonctionnement de lieux de culte, de centres d'enseignement, de projets « mixtes » se masquant du prétexte « culturel » ou « social », liés à une religion, à une secte, à une quelconque idéologie et/ou à une pression économique et publicitaire ? »

Et devant les dérives communautaristes qu'imposent les « agitateurs confessionnels de l'ombre », pas à pas, petit à petit , pour mieux habituer un peuple qui les refuserait à en accepter l'irruption par des doses « homéopathiques » , diront-ils leur refus de voir s'émietter notre espace sociétal en ensembles multiples et concurrents qui seront, de fait, soumis au plus fort sans que la loi générale n'y puisse quelque chose ?

Mettront-ils en cause (pour les supprimer) leurs pratiques quotidiennes d'élus locaux et/ou territoriaux enclins à contourner la loi organique pour habituer un peuple qui refuserait son abrogation à sa disparition dans leur gestion même?

On le voit aisément :

« Les laïques en Réseau » (et avec eux la « majorité invisible des laïques et

républicains) demandent de ceux qui veulent accéder aux plus hautes fonctions des réponses qui ne seront ni des slogans publicitaires vantant une marchandise quelle qu'en soit la valeur réelle, ni des circonvolutions de langage destinées à noyer leur position future sous un flot parfumé d'expressions destinées à masquer l'odeur vraie des décisions qu'ils prendront.

La question du maintien et du renforcement du socle laïque de notre République doit être imposée dans le débat électoral par les citoyens eux-mêmes, attachés très majoritairement à cette réalité historique, opposés à toute modification de leur espace sociétal qui la remettrait en cause .

Le combat est engagé...A chacun d'en être un participant actif !

(à suivre)

Le 06 / 11 / 06

Robert Albarèdes

<http://liberte-egalite-laicite.over6blog.com>